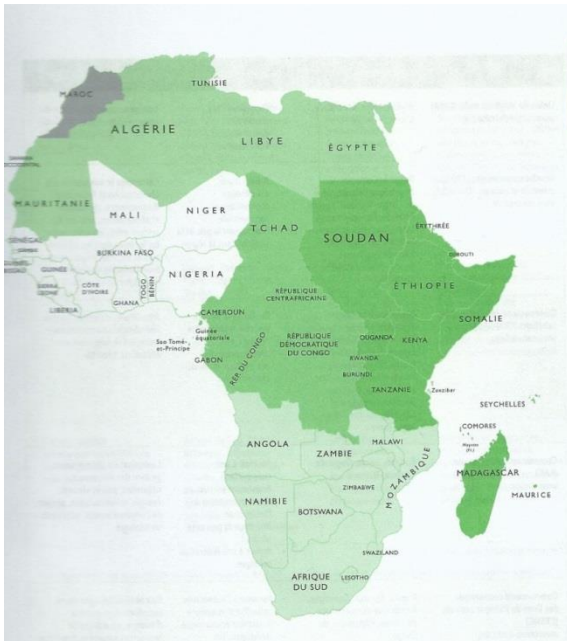


BULLETIN DE L'UNION AFRICAINE (UA)

ET

DE LA CORNE DE L'AFRIQUE (HOA)



Ce bulletin traitera des questions africaines de paix et de sécurité à travers les décisions et résolutions de l'Union africaine (principalement par son Conseil de Paix et de Sécurité) ainsi que les problématiques spécifiques à la Corne de l'Afrique.

(Décembre 2015 – Février 2016)

Productions en ligne :

- La Corne de l'Afrique – Évolutions politiques et sécuritaires (www.csba-ferras.eu)
- Bulletin HOA 1 (www.csba-ferras.eu)
- L'IGAD : une solution d'avenir ? (www.lamsciencespobordeaux.fr)
- Le sommet de l'Union africaine de janvier 2016 : Parlons peu mais parlons bien ! (www.iris-france.org)

INTRODUCTION

L'Union africaine a tenu son Sommet annuel principal en janvier à Addis Abäba (Éthiopie). Si les enjeux étaient importants, les résultats sont très modestes voire décevants. L'élection du président tchadien à la présidence de l'Union africaine (UA) et la nouvelle composition du Conseil de Paix et de Sécurité ont été les moments forts du Sommet (cf. article cité sur la page de garde). Le prochain sommet qui se déroulera en juillet à Kigali verra l'élection du président de la Commission de l'UA, du vice-président et des huit commissaires.

L'Autorité Inter-gouvernementale pour le Développement (IGAD) a célébré à Djibouti son 30ème anniversaire, sous le signe du renforcement de la paix, de la sécurité, et de l'intégration régionale. Mahmoud Ali Youssef, l'actuel secrétaire exécutif de l'IGAD, a plaidé à cette occasion « pour une transformation rapide de l'IGAD, et un renforcement de ses capacités, rappelant que les ambitions des pères fondateurs de l'IGAD étaient de faire de la Corne de l'Afrique une région apaisée et prospère ». Nous en sommes très loin ! Au vu des troupes déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix, la région reste une des plus conflictuelles d'Afrique. Quant aux résultats de l'IGAD et d' « IGAD plus » dans le processus de paix au Soudan du Sud, nous pouvons nous interroger sur l'avenir d'une telle Communauté économique régionale (cf. étude citée en page de garde).

Malgré le conflit armé qui fait rage au Yémen, environ 92 446 migrants sont arrivés dans ce pays par la mer en provenance de la Corne de l'Afrique en 2015, selon des statistiques publiées par le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), lequel met en garde contre les dangers d'une telle entreprise. Le HCR a commencé à enregistrer systématiquement les arrivées de migrants et de réfugiés au Yémen en 2006. Jusqu'ici, seules les années 2011 (103 154) et 2012 (107 532) ont vu davantage d'arrivées d'Éthiopiens et de Somaliens au Yémen qu'il n'y en a eu en 2015. Près de 90 % (**82 268**) des arrivants l'année dernière venaient d'Éthiopie. Si on parle beaucoup des migrations érythréennes vers l'Europe, nous observons que celles en direction de la Péninsule arabique sont très peu mentionnées. Pourtant, elles indiquent clairement, le souhait pour de nombreux Éthiopiens de quitter leur pays ! Depuis plusieurs années, les filières sont bien organisées et partent souvent de la république de Djibouti.

Dans ce bulletin, nous évoquerons les organismes qui analysent l'information à titre de connaissance et d'anticipation des menaces sur le continent africain. Puis nous traiterons des éléments majeurs de l'actualité dans le domaine de la paix et de la sécurité à travers la presse africaine, les résolutions onusiennes et les principaux communiqués du Conseil de Paix et de Sécurité et de la Commission de l'Union africaine. Dans un troisième temps, nous évoquerons la totalité des opérations de maintien de la paix (ONU) et celles du soutien à la paix (UA). Nous compléterons ce bulletin par

l'allocution du président de la République populaire de Chine à la cérémonie d'ouverture du Sommet de Johannesburg du Forum sur la Coopération sino-africaine, par les cinq scénarii possibles pour le Soudan du Sud en 2020 selon une étude du SIPRI, par la synthèse du rapport du groupe des experts sur le Soudan du Sud et par un aperçu du budget de l'Union africaine.

1 LE DOSSIER DU TRIMESTRE

Le renseignement et l'Union africaine

Trois organes majeurs de l'Union africaine sont impliqués dans le processus de traitement de l'information à des fins de décision : le système continental d'alerte rapide au sein de la Division Prévention des conflits et de l'alerte rapide (commissaire Paix et sécurité), le Comité du renseignement et de la sécurité et le Comité des services de renseignement et de sécurité en Afrique.

Le système continental d'alerte rapide

Le Protocole du 9 juillet 2002 précise la création et les objectifs du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS).

Il est créé, au sein de l'Union africaine, conformément à l'Article 5(2) de l'Acte constitutif, un Conseil de paix et de sécurité, qui est un organe de décision permanent pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le Conseil de paix et de sécurité constitue un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique. Le Conseil de paix et de sécurité est appuyé par la Commission, un Groupe des sages, ainsi que par un système continental d'alerte rapide, une force africaine pré positionnée et un Fonds spécial.

Les objectifs du CPS (article 6 du Protocole) sont :

a. de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, en vue d'assurer la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien-être des populations africaines et de leur environnement, ainsi que la création de conditions propices à un développement durable ;

b. **d'anticiper et de prévenir les conflits.** Lorsque des conflits éclatent, le Conseil de paix et de sécurité aura la responsabilité de rétablir et de consolider la paix en vue de faciliter le règlement de ces conflits ;

c. de promouvoir et de mettre en œuvre des activités de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits pour consolider la paix et prévenir la résurgence de la violence ;

d. de coordonner et d'harmoniser les efforts du continent dans **la prévention et la lutte contre le terrorisme international** sous tous ses aspects ;

e. d'élaborer une politique de défense commune de l'Union, conformément à l'Article 4(d) de l'Acte constitutif ;

f. de promouvoir et d'encourager les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et l'état de droit, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du caractère sacré de la vie humaine, ainsi que du droit international humanitaire, dans le cadre des efforts de prévention des conflits.

Conjointement avec le Président de la Commission, le Conseil de paix et de sécurité doit anticiper et prévenir les différends et les conflits, ainsi que les politiques susceptibles de conduire à un génocide et à des crimes contre l'humanité (article 7).

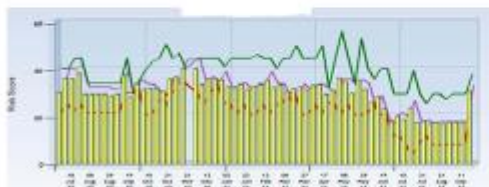
L'article 12 précise la notion de système continental d'alerte rapide (SCAR ou CEWS). Instauré pour faciliter la prévision et la prévention des conflits, le Système d'alerte rapide est composé:

- d'un centre d'observation et de contrôle dénommé « Salle de veille », situé à la Direction de la gestion des conflits de l'Union et chargé de la collecte et de l'analyse des données sur la base d'un module approprié d'indicateurs d'alerte rapide; et
- des unités d'observation et de contrôle des Mécanismes régionaux directement liées par des moyens de communication appropriés à la Salle de veille et qui collectent et traitent les données recueillies à leur niveau et les transmettent à la Salle de veille.

Le SCAR est hiérarchiquement subordonné à la Division « Prévention des conflits et de l'alerte rapide » au sein du département paix et Sécurité du Commissaire Paix et Sécurité de la CUA.

THE SITUATION ROOM

- Tasked with:
 - Monitoring
 - Information gathering and reporting
 - Communication
- Products:
 - Daily News Highlights
 - Daily Reports
 - Flash Reports
 - Weekly Updates
 - Updates on Potential Conflict Situation
 - Other Tool specific products (weekly/monthly Situation Reports, SVA analysis results etc...)



Depuis la montée en puissance du Système d'alerte rapide, il a été élaboré un module d'alerte rapide sur la base d'indicateurs politiques, économiques, sociaux, militaires et humanitaires clairement définis et acceptés qui sont utilisés pour analyser l'évolution des situations sur le continent et recommander la meilleure action à prendre.

DATA COLLECTION

- ❖ PSC Protocol provides for the development of an early warning module based on clearly defined, political, economic, social, military and humanitarian indicators
- ❖ CEWS methodology is anchored upon data driven analysis
- ❖ Data driven analysis begins with the specification of indicators followed by continuous monitoring and tracking for changes over time

CEWS TOP LEVEL BASKETS	
1	Agriculture
2	Demography
3	Economy
4	Education
5	Humanitarian Emergencies
6	Environment
7	Gender
8	Governance
9	Health
10	Human Rights
11	Infrastructure
12	International Relations
13	Labour
14	Natural Resources
15	Military
16	Peace Support
17	Politics
18	Security
19	Society

Le Président de la Commission utilise les informations recueillies par le Système d'alerte rapide pour informer le Conseil de paix et de sécurité des conflits potentiels et des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique et pour recommander les mesures à prendre. Il utilise également ces informations pour s'acquitter des responsabilités et fonctions qui lui sont confiées au terme du Protocole. Les États membres s'engagent à faciliter l'action rapide entreprise par le Conseil de paix et de sécurité et/ou le Président de la Commission sur la base des informations recueillies dans le cadre du Système d'alerte rapide. Le Président de la Commission élabore les détails pratiques liés à la mise en place du Système d'alerte rapide et prend toutes les mesures nécessaires pour son fonctionnement efficace en consultation avec les États membres, les Mécanismes régionaux, les Nations Unies et d'autres institutions compétentes.

La réunion de décembre 2006¹ avait précisé le cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du système continental d'alerte rapide. Un certain nombre de mesures essentielles avaient été prises dans ce but, notamment dans la collecte des données, l'analyse stratégique des données recueillies, les rapports d'alerte rapide et l'interaction avec les décideurs, et la coordination et collaboration avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et autres parties prenantes sur la prévention des conflits et l'alerte rapide en Afrique.

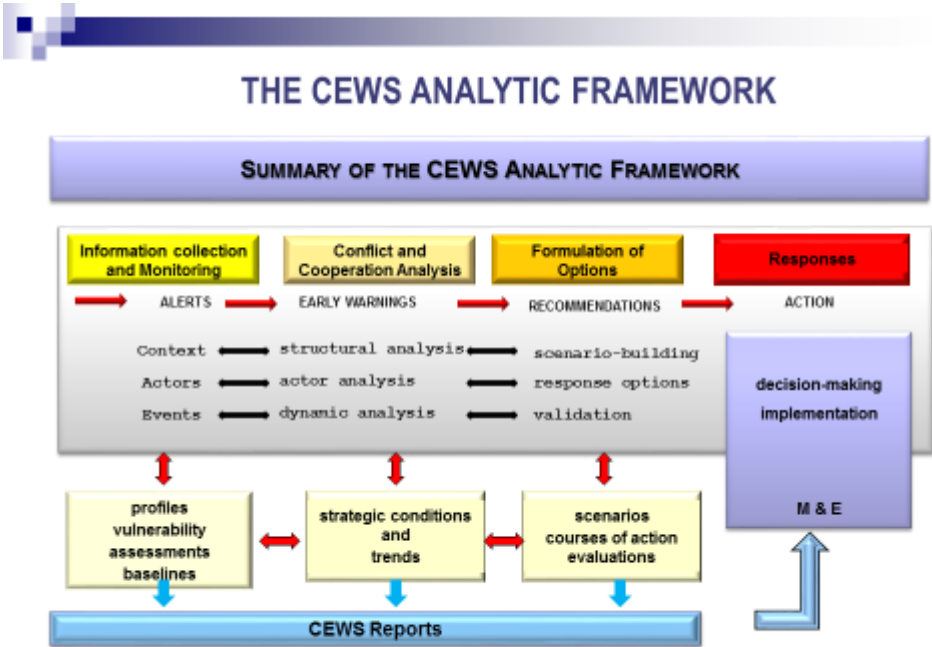
La réunion avait souligné que la raison d'être du Système continental d'alerte rapide était de fournir des conseils en temps réel sur les situations de conflits potentiels et les menaces à la paix et à la sécurité, afin de permettre l'adoption de stratégies de réaction appropriées visant à prévenir ou à résoudre les conflits en Afrique. Il avait été rappelé que la collecte et l'analyse des données doivent être effectuées de manière rigoureuse, au moyen d'un cadre clairement établi, conformément aux dispositions du Protocole relatif à la création du CPS. Le Système continental d'alerte rapide « requiert que les données soient collectées de diverses sources, avec un accent particulier sur les sources d'origine africaine, y compris l'UA, les CER et les États membres, les centres de recherches, y compris le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme, les institutions universitaires, les ONG et les médias, ainsi que les Nations Unies et ses agences, et d'autres organisations internationales compétentes, tel que stipulé dans le Protocole relatif à la création du CPS² ». La réunion a souligné la nécessité impérative de garantir l'exactitude, la fiabilité, la transparence et l'objectivité dans le processus de collecte, d'analyse et d'interprétation des données. Dans le même temps, la réunion avait souligné que les informations sensibles devraient être traitées avec le niveau de confidentialité requis, et transmises à travers des circuits sécurisés. Il fut précisé que la préoccupation immédiate en matière de collecte et d'analyse des données devait porter sur les menaces significatives et imminentes de violence et les pertes en vies humaines, le module d'indicateurs devra également se focaliser sur les causes profondes des

¹ Kempton Park, Afrique du Sud du 17 au 19 décembre 2006.

² Déclaration à l'issue du sommet de décembre 2006.


conflits. Les participants avaient insisté sur l'importance de s'assurer que le personnel chargé d'assumer les tâches d'alerte rapide (collecte des données, vérification, analyse et formulation de recommandations sur les mesures à prendre) dispose des capacités analytiques, de l'expertise, et de l'expérience requises. La réunion avait reconnu qu'une gestion efficace des données doit inclure des systèmes appropriés de collecte, de compilation, de gestion et de diffusion, et qu'un certain niveau d'informatisation est nécessaire eu égard à la complexité liée au traitement de quantités considérables d'informations.

Il est nécessaire d'adapter le Système continental d'alerte rapide aux exigences et besoins particuliers des utilisateurs finaux et décideurs, en particulier le Président de la Commission et le Président du CPS ainsi que d'autres organes et structures, tels le Groupe des Sages, le Parlement panafricain et la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. En outre, et au regard du grand nombre de parties prenantes impliquées et des informations qui doivent être communiquées, la réunion avait souligné la nécessité d'assurer la soumission de rapports appropriés aux différentes catégories de décideurs de l'UA. Garantir la qualité (exhaustivité, fiabilité et pertinence), l'efficacité (respect des délais), l'objectivité et la diversité, tout en adoptant un format adéquat dans la présentation de l'analyse et des options aux fins de réponse pour le Système continental d'alerte rapide, constitue un élément déterminant.



Les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits sont des éléments importants de l'architecture d'ensemble de paix et de sécurité de l'UA.

Les questions de synchronisation, de collaboration et d'harmonisation entre l'UA et les CER sont essentielles pour le fonctionnement effectif du Système continental d'alerte rapide



ENGAGEMENT WITH DECISION-MAKERS AND OTHER STAKEHOLDERS

- ❖ CEWS products tailored to the requirements and specific needs of its end-users, and decision-makers: the Chairperson of the Commission and the Chair of the PSC, Members of the Panel of the Wise (PoW), as well as other organs and structures of the AU and PSD
- ❖ Various mechanisms developed to enhance engagement with decision-makers, including through regular briefings, Early Warning reports, flash reports, updates, situation Reports and others;
- ❖ Templates for early warning reports which include:
 - ❖ Structural and dynamic analysis
 - ❖ Development of scenario's
 - ❖ Development of response options

Le Conseil de paix et de sécurité constitue un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique. Afin de réaliser ses missions, l'Union africaine s'est dotée d'un Système continental d'alerte rapide. Tout système de traitement de l'information est basé sur l'Orientation, le Recueil, l'Exploitation et la Diffusion des données. Le SCAR manque actuellement de ressources et de capacités, de personnels compétents³. L'appropriation de ce système par l'ensemble des acteurs africains (États, CER, RM) est loin d'être atteint tant le sujet est sensible et reste encore peu discuté. En effet, les systèmes d'alerte régionaux sont à un stade d'avancement très différent ce qui ne facilite pas les relations entre le niveau continental et régional. Quant aux services de renseignement civils et militaires des États, ils restent pour un grand nombre d'entre eux focalisés sur des menaces liées à politique intérieure (opposition politique, journalisme..) plutôt que le spectre communément admis des menaces actuelles (conflit asymétrique, terrorisme, crises...). Il restera donc difficile de partager les informations dans des domaines aussi sensibles que la politique, l'économie, le social, les armées et l'humanitaire. L'analyse de l'évolution des situations sur le continent et la capacité à anticiper la meilleure action à prendre sont pourtant à ce prix.

³ Entretien à Addis Abäba en février 2016.

Le Comité du renseignement et de la sécurité

Ce Comité est intégré à l'organigramme de la Commission de l'Union africaine.

Il est chargé de préparer l'analyse du renseignement et des séances d'information sur l'évolution des situations et de donner l'alerte de manière précoce en cas de menace pour la paix et la sécurité en Afrique. Il suit et analyse également les événements internationaux susceptibles d'avoir un impact sur le continent.

Il prépare les séances d'information en matière de renseignement pour la présidente de la Commission. Il travaille également avec le Comité des services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA) et les départements Paix et Sécurité, Affaires politiques et Affaires sociales de la Commission de l'UA.

Le Comité des services de renseignement et de sécurité en Afrique⁴ (CISSA)

Le CISSA fait partie des organismes connexes de l'Union africaine. La présidence est occupée selon le principe de la rotation par le pays hôte de la conférence annuelle.

Le CISSA est un forum de coopération multilatéral à l'échelle continentale sur les questions de renseignement et de sécurité. Il facilite le dialogue, l'analyse, le partage des connaissances, la coordination et l'adoption de stratégies communes entre les organismes de renseignement et de sécurité en Afrique. Cinquante États sont membres du Comité⁵.

Le CISSA a été créé en août 2004 à Abuja au Nigéria et approuvé par la Conférence de l'Union africaine en vertu de la décision 62 (IV) de janvier 2005. Ladite décision stipule que le CISSA communique avec l'UA par l'intermédiaire du Comité du renseignement et de la sécurité de la Commission de l'UA, qui dépend du bureau du président de la Commission.

Le CISSA dispose de trois organes permanents, à savoir : la Conférence, comprenant les directeurs des services de renseignement et de sécurité qui se réunissent chaque année sous la présidence d'un président⁶ ; le Groupe d'experts, composé de représentants de chaque État membre du CISSA, qui prépare les réunions de la Conférence ; et un secrétariat basé Addis Abäba en Éthiopie, doté de personnel provenant des services de renseignement et de sécurité des États membres du CISSA sur le principe de la représentation régionale équitable. Un secrétaire exécutif, élu par la Conférence pour un mandat de cinq ans, est à la tête du secrétariat.

⁴ Sources : Guide de l'Union africaine (Edition 2015) et entretiens menés à Addis Abäba en octobre 2015 et février 2016.

⁵ Le Tchad, les Seychelles, l'Érythrée et le Cap-Vert ne sont pas membres du CISSA.

⁶ La session ordinaire précède le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

Si la Conférence effectue un état des lieux semestriel de la Paix et de la sécurité sur le continent (rapports semestriels), il incombe au secrétariat d'obtenir des renseignements pertinents (rapports et données) des États membres afin de remplir ses obligations vis-à-vis de la Commission et d'être en mesure de « *Submit to the AU Commission Chairperson, relevant decisions resulting from Conferences* ». Le secrétariat prend part aux activités du CPS.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, lors de sa 571ème réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 29 janvier 2016 a encouragé le Comité des Services de renseignements et de sécurité de l'Afrique (CISSA) à continuer de fournir l'alerte rapide, afin de permettre une réponse rapide par les pays et les régions.

Il procède à la signature de MOU avec les CER/MR qui le souhaite⁷. Le dernier en date fut signé le 14 mai 2015 à Addis Abäba avec l'IGAD.

Les données et études proviennent également des **systèmes d'alerte rapide des REC/RM** et du **Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT)** . Ce dernier est basé à Alger (Algérie) et il dépend du Commissaire Paix et sécurité de l'Union africaine (Département Paix et Sécurité). Il a été établi en juillet 2003 sur décision de la Conférence de l'UA. Il est dirigé actuellement par Francisco Caetano José Madeira (Mozambique). Il a pour mandat de renforcer la capacité de l'Union africaine à prévenir et à combattre le terrorisme. Son objectif final est d'éliminer la menace que pose le terrorisme à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement en Afrique. Il doit établir une base de données sur le terrorisme, diffuser les informations, les études, les avancées et les analyses sur le terrorisme en Afrique. Il a pour rôle d'organiser les programmes de formation, d'assurer la liaison avec les États membres de l'UA et les points focaux des partenaires internationaux. Il a aussi comme fonction de servir de mécanisme de suivi et d'alerte précoce en intégrant dans son approche le concept de la gestion préventive des crises⁸. Le CAERT bénéficie d'implantations nationales et régionales. Elles sont réparties dans les États (40), dans les Communautés économiques régionales (CENSAD, COMESA, EAC, IGAD, SADC, CEEAC) et avec 15 partenaires non africains (Japon, CHINE, Corée et douze États européens). **Des rencontres entre services de renseignement des CER** sont organisées. Ce fut le cas de l'IGAD et de l'EAC le 7/8 décembre 2015. A cette occasion, le Commissaire Paix et sécurité, Smail Chergui, en profita pour dresser un bilan des challenges qui attendait l'UA et l'Afrique de l'Est pour 2016 (22 élections, la baisse de la croissance, les crises actuelles – CAR, Burundi,

⁷ « *Under this MoU, the two parties agree to cooperate in promotion and development of intelligence exchange mechanism with the view to enhance the development of an endogenous African Security doctrine in order to establish a common basis of study and analysis of harmful phenomena and factors to the stability of the continent. They Identified areas of Cooperation* ».

⁸ Guide de l'Union africaine 2015.

mali, Somalie, Soudan du Sud, Libye-, la lutte contre le terrorisme, les catastrophes naturelles et humanitaires (inondation, sécheresse, famine), les trafics. Il conclut ainsi :

« Ultimately, the best antidote to all these threats will be to build strong, responsive and accountable state institutions at the local and national levels that deliver essential services, as well as ensure inclusive political processes, rule of law and public security. This is key to preventing conflicts and consolidating peace building gains ».

Conclusion

L'Union africaine a mis en place des organismes de renseignement et d'alerte rapide. Les CER/MR en ont fait de même. Il reste à trouver la synergie entre chacun des acteurs que ce soit au niveau continental ou régional dans un domaine où la coopération est vitale mais pas forcément acquise facilement.

Dans son communiqué de presse du 29 Juillet 2015⁹, le Conseil de Paix et de Sécurité a reconnu la complémentarité du travail du SCAR et du Comité des Services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA). Le Conseil a demandé au SCAR et au CISSA de faire des mises à jour régulières au Conseil sur l'alerte rapide stratégique.

Au cours de leurs différentes réunions, les pays de la région d'Afrique de l'Est ont souligné l'importance du renforcement des capacités et d'autres activités de formation dans le domaine de la collecte et de l'analyse du renseignement. À cet égard, le CISSA participe à l'élaboration d'une matrice sur le renforcement des capacités pour orienter les activités à entreprendre en appui aux États membres. Il participe aussi aux ateliers organisés depuis 2011 par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent en Afrique. Il a collaboré à la finalisation de l'étude sur l'impact du groupe terroriste État Islamique sur la configuration et l'évolution des groupes terroristes dans la région sahélo-saharienne.

Comme le faisait remarquer dernièrement le directeur du département Paix et Sécurité (El-Ghassim Wane)¹⁰ *« The collaboration between the Commission of the African Union and the Committee of Intelligence and Security Services of Africa has grown stronger over the past few years. We work together on a range of issues of common concern and in various frameworks, including the Nouakchott and Djibouti Processes for the enhancement of security cooperation in the Sahel region and in East Africa, respectively ».*

Ces deux régions sont en avance en matière de mise en place de systèmes de renseignement pour répondre aux menaces et risques sur le continent africain. La synergie reste néanmoins fragile tant dans ce domaine comme d'autres, en raison des

⁹ 527ème Réunion.

¹⁰ *Workshop on Cyber-Security* organisé par le CISSA du 7 au 11 novembre 2015 à Khartoum (soudan).

rivalités entre les États, les CER/MR et le niveau continental. D'autre part le système repose essentiellement sur des informations d'origine humaine (*Human Intelligence*) ou de source ouverte (*Open source*). La capacité de recueil d'informations d'origine image ou électromagnétique reste quasiment nulle. Les quelques États qui possèdent de tels outils ne mettent pas les données à disposition des CER ou de l'UA.

2 ACTUALITES AFRICAINES

2.1 PRESSE (Décembre 2015-Février 2016)

Paix et sécurité en Afrique

A l'occasion du Forum de coopération Chine - Afrique (FOCAC), le gouvernement chinois a publié un document sur « La politique de la Chine à l'égard de l'Afrique », le second du genre depuis 2006. Nous reproduisons ci-dessous le chapitre « Paix et sécurité » de ce document.

« La Politique de la Chine à l'égard de l'Afrique (décembre 2015) »

VI. Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique

1. Soutenir la réalisation de la paix et de la sécurité en Afrique

Soutenir les pays africains dans leurs efforts visant à résoudre leurs problèmes de manière indépendante et à l'africaine. Jouer un rôle constructif dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité de l'Afrique, selon les principes du plein respect de la volonté africaines, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect strict des règles fondamentales régissant les relations internationales, explorer activement les voies et moyens aux caractéristiques chinoises permettant de participer de manière constructive au règlement des questions d'actualité brûlante de l'Afrique, afin d'exercer une influence particulière sur la paix et la sécurité du continent africain et d'y apporter une plus grande contribution. Continuer de mettre en valeur le rôle du représentant spécial du gouvernement chinois pour les affaires africaines.

Renforcer le dialogue et les consultations avec les organisations régionales africaines et les pays africains sur les affaires liées à la paix et à la sécurité, respecter le principe de la paix par et pour le développement, et concrétiser efficacement leur consensus sur la sécurité commune, coopérative, intégrée et durable. Appuyer les efforts des pays africains, de l'Union africaine et des organisations sous régionales pour renforcer leur capacité à maintenir la paix et la stabilité de l'Afrique. Concrétiser l'« Initiative du partenariat de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité », et continuer d'offrir son soutien, dans la mesure de ses possibilités, à la formation du mécanisme de sécurité collective en

Afrique, comme notamment l'armée africaine permanente et la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises.

Défendre l'équité et réclamer la justice à l'ONU et dans les autres enceintes multilatérales, et préserver les intérêts communs des pays africains et de l'ensemble des pays en développement. Attacher un grand prix au rôle essentiel de l'ONU dans le maintien de la paix et de la stabilité de l'Afrique, tout en offrant son soutien. Continuer d'appuyer les efforts de l'ONU pour maintenir et construire la paix en Afrique, et d'y prendre une part plus active.

2. Approfondir la coopération militaire

Renforcer davantage les échanges et la coopération militaires entre la Chine et l'Afrique, approfondir la coopération dans le domaine des technologies militaires, et mener activement des entraînements militaires conjoints. Élargir, en fonction des besoins de l'Afrique, l'ampleur de la formation du personnel militaire des pays africains, tout en renouvelant les modèles de formation. Continuer de soutenir les pays africains dans leurs efforts de renforcement de la défense nationale et des capacités du maintien de la stabilité afin qu'ils puissent s'assurer de leur propre sécurité et préserver la paix régionale.

3. Soutenir l'effort africain contre les menaces non conventionnelles à la sécurité

Intensifier les échanges d'informations et la coopération en matière de renforcement des capacités pour améliorer en commun la capacité à faire face aux menaces non conventionnelles à la sécurité. Appuyer les efforts de la communauté internationale contre la piraterie, continuer d'envoyer des navires pour participer aux opérations de maintien de la sécurité du transport maritime international dans le golfe d'Aden et au large de la Somalie, et soutenir activement les efforts des pays africains visant à maintenir la sécurité du transport maritime dans le golfe de Guinée.

Appuyer les efforts des pays africains et des organisations régionales pour améliorer leurs capacités de lutter contre le terrorisme, et accompagner les pays africains dans leurs efforts de développement économique, afin d'éradiquer le terreau du terrorisme, de préserver la paix et la stabilité régionales et de promouvoir la paix et le développement durables en Afrique. Renforcer les échanges et la coopération avec l'Union africaine et les pays clés en matière de lutte contre le terrorisme.

Commentaires :

Ce document rappelle les principes de base de la politique chinoise : la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'appui aux organisations continentales et régionales africaines. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le gouvernement chinois supporte les grandes orientations de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), notamment la Force africaine en attente (FAA) et la Capacité de

réaction immédiate aux crises (CARIC). Mais les interventions en Afrique doivent être effectuées sous le contrôle et la direction des Nations Unies.

Les actions en matière de coopération militaire devraient s'intensifier. Les autorités chinoises continueront à appuyer la lutte contre la piraterie et le terrorisme.

Côte d'Ivoire

Tenant compte des progrès accomplis par la Côte d'Ivoire sur la voie de la stabilité, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de « réduire l'effectif autorisé de la **composante militaire** de l'ONUCI, de 5 437 militaires à 4 000 d'ici au 31 mars 2016 ».

Lutte contre Boko Haram

Les représentants de la communauté internationale, réunis au siège de l'Union africaine (UA) à Addis Abeba (février 2016) pour une conférence des donateurs, ont promis de dégager 250 millions de dollars (231 millions d'euros) en vue de lutter contre le mouvement islamiste Boko Haram. Les principaux donateurs sont le Nigéria (110 millions de dollars), l'Union européenne (50 millions d'euros), le Royaume-Uni (8 millions de dollars), la Suisse (3,6 millions d'euros), la Communauté des États sahélo-sahariens (1,5 million de dollars).

Corne de l'Afrique

Décembre 2015 : Quelque 170 000 personnes ont fui le Yémen depuis l'aggravation du conflit en mars, pour aller dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan) ou dans les pays du Golfe, ont annoncé le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'Onu (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

L'Ouganda et le Soudan du Sud ont signé un accord visant à désamorcer les tensions qui s'amoncelaient au-dessus de la frontière depuis trois années et permettre la délimitation des zones revendiquée par les deux pays (06/01/2016). L'accord a été conclu à Juba entre les représentants du Soudan du Sud, de l'Ouganda et des observateurs de la communauté internationale, après trois jours de négociations.

Le Kenya et l'Éthiopie ont conjointement lancé une nouvelle initiative visant à mettre fin au conflit de longue date entre les communautés belligérantes vivant de part et d'autre de leur frontière commune, où des centaines de personnes ont été tuées au cours des dernières années. Le programme est destiné à fournir de l'eau, à construire des infrastructures, notamment des routes, à alimenter les communautés en électricité.

Kenya

Les forces kenyanes stationnées en Somalie ont subi une attaque meurtrière le vendredi 15 janvier par les djihadistes du groupe al-Shabab. Le bilan des tués et blessés ainsi que le nombre d'otages restent inconnus.

Soudan du Sud

Quelque 16 000 enfants ont été enrôlés de force cette année par les différentes parties en conflit au Soudan du Sud, a dénoncé l'Unicef. Malgré la signature d'un accord de paix en août, « il y a peu de signe d'amélioration », et de graves violations des droits des enfants, dont des assassinats, des enlèvements et des violences sexuelles, continuent à travers le pays, selon l'agence des Nations unies.

Selon les Nations Unies (HCR), des affrontements récents (4 décembre 2015) entre l'armée sud-soudanaise et des groupes armés locaux dans la région d'Equatoria au Soudan du Sud ont déplacé plus de 4 000 personnes qui se sont enfuies vers une zone reculée en République démocratique du Congo (RDC).

8 janvier 2016 : Le président sud-soudanais Salva Kiir a entériné la nomination de 50 députés issus de la rébellion et accepté un partage des postes ministériels avec celle-ci, conformément à l'accord de paix signé fin août pour mettre fin à deux ans de guerre civile. L'ancien président botswanais Festus Mogae, qui dirige la Commission conjointe de surveillance et d'évaluation (JMEC) de l'accord de paix, a parallèlement annoncé qu'un accord avait été trouvé sur la répartition des postes ministériels au sein du gouvernement de transition et d'union nationale. Conformément à l'accord de paix, le camp gouvernemental en détiendra 16 et la rébellion dix. Le gouvernement a notamment obtenu les portefeuilles de la Défense, de la Sécurité nationale, des Finances et de la Justice, les rebelles notamment ceux du Pétrole et des Affaires humanitaires. Un groupe d'hommes politiques influents, liés par le passé à M. Machar, ce qui leur avait valu d'être emprisonnés au début de la guerre en décembre 2013, mais qui ne sont affiliés ni à la rébellion ni au gouvernement, s'est vu attribuer les ministères des Affaires étrangères et des Transports. Les postes de ministres en charge des Affaires gouvernementales et de l'Agriculture reviennent aux autres partis politiques. Selon l'accord conclu, M. Machar retrouvera le poste de vice-président qu'il avait occupé de l'indépendance en juillet 2011 à son limogeage par M. Kiir en juillet 2013. Il doit encore rejoindre Juba, la capitale, pour prendre ses fonctions. Aucun échéancier n'a été annoncé sur les dates de nomination et de prise de fonctions des nouveaux ministres. Cet arrangement sur la composition du gouvernement de transition intervient avec beaucoup de retard sur le calendrier initial prévu par l'accord de paix, conclu le 26 août

et qui prévoyait l'ouverture sous trois mois d'une période de transition, régie par des dispositions de partage du pouvoir, notamment ce gouvernement d'union.

Somalie

Lors d'une interview accordée à Xinhua à Johannesburg (en marge du sommet du Forum de coopération Chine - Afrique), le président somalien Mohamoud a noté que la Chine est restée un partenaire bilatéral solide pour la Somalie. Il a estimé que la réouverture de l'ambassade de Chine à Mogadiscio après deux décennies d'arrêt a marqué une étape importante dans la coopération bilatérale. Le président Xi a promis le soutien de la Chine à contribuer à la réhabilitation des projets d'infrastructure. Il a également promis d'envoyer une délégation en Somalie pour évaluer la situation de sécurité et d'autres domaines qui nécessitent une intervention.

Éthiopie

Le regain de vigueur du phénomène El Niño au cours des dernières décennies a entraîné une succession de mauvaises récoltes, décimé des troupeaux et plongé quelque 10.2 millions de personnes à travers l'Éthiopie dans l'insécurité alimentaire, a indiqué la FAO en présentant un plan d'intervention d'urgence de 50 millions de dollars visant à protéger l'élevage et la production agricole. Les Pays-Bas ont annoncé une aide financière de 22.7 millions d'euros.

Les autorités éthiopiennes ont renoncé à un plan d'urbanisme controversé qui a suscité des craintes d'expropriation de terres dans des zones traditionnellement occupées par le peuple oromo près d'Addis Abäba. La décision des autorités éthiopiennes est tombée après deux mois de manifestations qui ont été violemment réprimées (janvier 2016, plus de 150 morts).

Le porte-parole de l'ambassade américaine en Éthiopie David Kennedy a déclaré à *l'Associated Press* par email que les installations militaires et les drones dans la base de Arba Minch, à 450 kilomètres au sud d'Addis-Abeba, n'étaient plus utiles. Les médias éthiopiens évoquaient cette base depuis sa création en 2011, mais les États-Unis n'ont jamais confirmé publiquement son existence. Un drone qui avait décollé de cette base avait tué un des leaders d'Al-Shabbaab en septembre 2014.

Djibouti

A l'occasion d'une interview publiée par Jeune Afrique (27 novembre 2015), l'actuel président de l'Autorité des ports et zones franches de Djibouti, Aboubaker Omar Hadi, a confirmé les projets d'extension de la zone franche de Djibouti qui devrait passer de 17 à 3 500 hectares dans un futur proche. Ce projet est très ambitieux puisqu'il nécessitera environ 3.5 milliards de dollars. Abdoubaker Omar Hadi précisait que Djibouti « possède des atouts : une stabilité politique et monétaire, une économie libérale et des

infrastructures portuaires modernes et très développées. Les marchés actuels de Djibouti sont l'Éthiopie et le Soudan du Sud. D'autres pays sont maintenant ravitaillés à partir de Djibouti : le Yémen, la Somalie, voire le Kenya. Djibouti est devenu un véritable port de transbordement avec des installations performantes qui permettent de réduire les coûts et les délais ». Deux ports concurrencent l'activité de Djibouti : Djeddah (Arabie saoudite) et Salalah (Oman).

Décembre 2015 : Le président djiboutien Ismail Omar Guelleh a été investi comme candidat du parti au pouvoir, le « Rassemblement Populaire pour le Progrès » (RPP), à l'élection présidentielle en avril 2016.

Washington a condamné les actes de violence qui se sont produits le 21 décembre à Djibouti. Des affrontements ont opposé la police et des membres d'une communauté rassemblée pour une cérémonie religieuse, provoquant la mort de plusieurs manifestants et augmentant la tension entre le gouvernement et l'opposition. Les États-Unis ont également appelé à la reprise du dialogue à l'approche de l'élection présidentielle, prévue en avril 2016. Les États-Unis ont rompu le silence de la communauté internationale à propos de la semaine sanglante à Djibouti. Washington a appelé le gouvernement djiboutien à « *faire preuve de retenue* ». Et l'incite « *à respecter le droit des citoyens à la liberté d'expression, de rassemblement et d'association.* »

Soudan

La Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a reproché au Conseil de sécurité d'avoir vainement promis d'amener devant les tribunaux le Président soudanais Omar Al-Bachir afin qu'il soit jugé pour les atrocités commises au Darfour¹¹.

Le Mouvement de libération du peuple du Soudan-Nord (SPLM-N) a déclaré que ses combattants avaient repoussé une attaque des troupes gouvernementales dans la région trouble du Nil bleu (21 décembre 2015).

Le Soudan et la Russie ont signé 14 accords de coopération dans les domaines militaire, pétrolier et minier.

Le processus de paix au Darfour demeure incertain alors que des confrontations militaires ont repris sur le terrain et que d'importants mouvements armés et partis

¹¹ En 2005, le Conseil de sécurité a demandé à la CPI, qui est basée à La Haye, d'enquêter sur les crimes de guerre au Darfour. En 2009, les juges de la Cour ont émis des mandats d'arrêt contre M. Al-Bachir et d'autres hauts responsables accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre au Darfour, où près de 300.000 personnes auraient péri et plus de 2 millions d'autres auraient été déplacées depuis que la guerre civile a éclaté en 2003 entre le gouvernement et les rebelles.

d'opposition continuent de boycotter le dialogue national, a déclaré le Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous.

Érythrée

L'Érythrée a annoncé qu'elle se joignait à l'Alliance islamique contre le terrorisme mondial en envoyant des troupes pour soutenir la campagne militaire de l'Arabie saoudite contre les rebelles Houthi au Yémen. Dans une annonce faite par le ministère érythréen des Affaires étrangères, le gouvernement d'Asmara a déclaré qu'il avait conclu un accord avec Riyad pour s'engager militairement dans cette offensive en échange d'un important programme d'aide économique. L'annonce faite à Asmara est survenue à la fin du récent voyage du président Isaias Afewerki en Arabie Saoudite.

2.2 Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Sept rapports et quatre résolutions ont été adoptés par le Conseil de Sécurité lors de ce trimestre :

- Résolution 2248 (2015) du 12 novembre 2015. Elle prend note de la décision de l'Union africaine d'imposer des sanctions ciblées, y compris l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à l'encontre des parties prenantes burundaises qui, par leurs actes ou leurs propos, concourent à perpétuer la violence et entravent la recherche d'une solution.
- Rapport S/2015/870 du 13 novembre 2015. Il fait le point de la situation à Abyei au 31 octobre 2015 ainsi que du déploiement de la Force et des opérations qu'elle a menées depuis la publication de son précédent rapport. Il rend également compte des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil a confiées à la FISNUA dans sa résolution 2024 (2011) sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et recommande au Conseil d'envisager de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois.
- Rapport spécial S/2015/899 23 novembre 2015 du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Rapport S/2015/902 du 23 novembre 2015 du Secrétaire général sur le Soudan du Sud pour la période qui couvre la signature de l'accord de paix d'août 2015.
- Résolution 2251 du 15 décembre 2015. Constatant que la situation qui règne à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud continue de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de Sécurité décide de proroger jusqu'au 15 mai 2016 le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

- Résolution 2252 (2015) du 15 décembre 2015. Constatant que la situation au Soudan du Sud continue de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région, le Conseil de Sécurité décide de proroger le mandat de la MINUSS jusqu'au 31 juillet 2016. Il décide de porter l'effectif de la MINUSS à un maximum de 13 000 militaires et 2 001 policiers, dont les agents de police, les membres d'unités de police constituées et 78 responsables des questions pénitentiaires.
- Rapport S/2015/985 du 16 décembre 2015 du Secrétaire général sur la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi
- Rapport S/2015/1027 du 24 décembre 2015 du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour du 25 septembre 2015 au 15 décembre 2015.
- Rapport S/2016/27 du 8 janvier 2016 sur la situation en Somalie
Durant le dernier trimestre, les progrès réalisés vers l'édification d'un État fédéral en Somalie se sont poursuivis, et le cadre nécessaire à une transition politique en 2016 a été élaboré. Les parties prenantes somaliennes ont lancé un vaste processus consultatif ouvert à tous pour définir le système électoral qui serait le plus adapté et le plus réaliste en 2016. Le représentant des Nations Unies a pris note de la décision de l'Union européenne de réduire sa contribution à l'AMISOM et prie instamment les États Membres et les partenaires internationaux de poursuivre leur investissement en Somalie et d'envisager des moyens de combler le manque à recevoir.
- Rapport S/2016/70 du 22 janvier 2016 du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité (Cf. annexe).
- Rapport S/2016/138 du Secrétaire général du 9 février 2016 sur la situation au Soudan du Sud. Des progrès ont été effectués dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, principalement grâce aux efforts déployés par le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et ancien Président du Botswana, Festus Mogae. Cependant, les progrès ont été lents et il reste encore d'importantes difficultés à surmonter.
- Résolution 2265 (2016) du 10 février 2016 qui décide de proroger jusqu'au 12 mars 2017 le mandat du Groupe d'experts initialement constitué en application de la résolution 1591 (2005) sur le Soudan (embargo sur les armes, exécutions, coopération).

2.3 Principaux communiqués de la Commission et du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine

Après avoir eu des entretiens avec l'Organisation de coopération islamique (avril 2015) et avec la Ligue des États arabes, une délégation conduite par le Commissaire Paix et Sécurité (Ambassador Smail Chergui) s'est rendue au Koweït, au Qatar et aux Emirats

arabes unis (EAU). Les échanges ont porté sur la situation en Libye, en Somalie, au Mali et au Soudan du Sud. Le terrorisme a été à l'ordre du jour. Un *Memorandum of Understanding* devrait être signé entre l'UA et les EAU dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Dans le cadre de son partenariat avec l'UA, la Chine a annoncé un don de 2.2 millions de dollars¹² pour la paix et la sécurité en Afrique (décembre 2015).

À la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, une délégation de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a effectué une mission d'établissement des faits dans la République du Burundi du 7 au 13 décembre 2015. La mission était effectuée conformément au mandat de promotion et de protection de la Commission et en vertu des Articles 45 et 58 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Le rapport final de la commission de l'union africaine sur le Soudan du Sud a été publié au dernier trimestre 2015. Il avait pourtant été rédigé et présenté à l'UA le 15 octobre 2014. Il résume les conclusions de la Commission relatives aux différents thèmes et questions dans le cadre des quatre domaines du mandat - institutions, guérison et réconciliation et violations des droits humains, autres violences et responsabilité redditionnelle - et formule ensuite des recommandations

Le Conseil de Paix et de Sécurité, à l'occasion de sa 559ème réunion le 24 novembre s'est félicité des progrès accomplis dans la lutte contre la LRA¹³, grâce aux efforts déployés dans le cadre de l'ICR-LRA. Dans le même temps, le Conseil a noté que la LRA constitue encore une grave menace pour les populations civiles dans les régions du Sud-Est de la République centrafricaine (RCA), le Nord-Est de la RDC et certaines régions du Soudan du Sud, et que cette situation a été aggravée par l'environnement sécuritaire fragile qui prévaut dans ces zones. Le Conseil a félicité les pays contributeurs de troupes à la Force régionale d'intervention (FRI), le bras armé de l'ICR-LRA, pour leurs efforts, et les a exhortés à maintenir leur pression sur la LRA, afin de hâter son élimination. Le Conseil a réitéré la gratitude de l'UA au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour son appui constant à la FRI, à travers les forces spéciales américaines. Le Conseil a également exprimé sa gratitude à l'UE pour sa contribution financière à l'ICR-LRA.

Le Conseil de Paix et de sécurité de l'UA (565ème réunion - 17 décembre 2015) a adopté principalement le déploiement d'une force au Burundi (MAPROBU pour prévenir toute détérioration de la situation sécuritaire et d'en surveiller l'évolution) et la continuation du dialogue inter-burundais par la médiation ougandaise.

¹² *The donation will now be distributed as follows: 1.2 million dollars will be spent on improving the welfare of AMISOM staff, who are operating under very challenging circumstances, while 1 million dollars will be for the construction of armories for the Somali National Army (SNA).*

¹³ Lord's Resistance Army.

Le Conseil de Paix et de sécurité de l'UA (570ème réunion – 21 janvier 2016) s'est félicité de la conduite réussie de l'Amani Africa II et a salué les progrès accomplis « par la Force en attente de l'Afrique de l'est (EASF), ainsi que ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) dans l'opérationnalisation de leurs brigades en attente respectives, et a reconnu les efforts déployés par la Capacité régionale d'Afrique du Nord (NARC) pour l'opérationnalisation de la sienne ». Se félicitant que la FAA ait atteint sa pleine capacité opérationnelle, il estime que la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) doit être dissoute.

Le Conseil de Paix et de sécurité de l'UA (571ème réunion - 29 janvier 2016) tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur la situation au Burundi a pris deux décisions importantes :

- De ne pas déployer la MAPROBU considérant que l'envoi d'une telle force au Burundi est prématurée et qu'il convient de privilégier le dialogue politique inclusif sous les auspices du président de la république d'Ouganda ;
- De dépêcher une délégation de très haut niveau de l'UA au Burundi pour rencontrer les plus hautes autorités de la république du Burundi, ainsi que les autres parties prenantes burundaises aux fins d'entreprendre des consultations sur le dialogue inclusif inter-burundais.

3 POINT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE SOUTIEN A LA PAIX

3.1 LES NATIONS UNIES

Au 31 août 2015, 16 Opérations de maintien de la paix (OMP) sont en cours. Elles concernent le déploiement de 106 245 personnels en uniforme (92 695 soldats et observateurs militaires), 16 791 personnels civils (5 315 internationaux et 11 476 locaux) et 1 710 volontaires des Nations Unies. Le nombre total de personnel est donc de 124 746. 122 États fournissent du personnel. Sur le plan financier, les crédits approuvés pour l'exercice actuel (1er juillet 2015 au 30 juin 2016) sont d'environ 8.27 milliards de dollars.

Neuf missions sont en cours sur le continent africain (les changements importants depuis le numéro précédent sont indiqués par la police de couleur rouge) :

La MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Au Sahara occidental depuis avril 1991

Effectifs déployés : 482 personnes (Budget : 53 Millions USD)

La MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

En République centrafricaine depuis avril 2014.

Effectifs déployés : 11 644 personnes (Budget 814 Millions USD)

La MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Au Mali depuis avril 2013.

Effectifs déployés : 12 893 personnes (Budget : 923 Millions USD)

La MONUSCO : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo depuis juin 2010.

Effectifs déployés : 23 438 personnes (Budget : 1 332 M USD)

La MINUAD : Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour

Au Soudan (Darfour) depuis juillet 2007.

Effectifs déployés : 21 357 personnes (Budget : 1 102 M USD)

La FISNUA : Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei

À Abyei, au Soudan depuis juin 2011.

Effectifs déployés : 4 561 personnes (Budget : 268 M USD)

La MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Au Sud-Soudan depuis juillet 2011.

Effectifs déployés : 15 106 personnes (Budget : 1 085 M USD)

**L'ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
En Côte d'Ivoire depuis avril 2004.**

Effectifs déployés : 8 031 personnes (Budget : 402 M USD)

Les effectifs de cette mission devraient être revus à la baisse au 31 mars 2016. La diminution envisagée est de 2 900 militaires et policiers.

La MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria

Au Libéria depuis septembre 2003.

Effectifs déployés : 6 541 personnes (Budget : 344 M USD)

3.2 L'UNION AFRICAINE

L'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (ICR LRA¹⁴ - depuis 2011)

RCA : 360 Hommes

RDC : 500 hommes

Ouganda : 2 000 hommes

Soudan du Sud : 500 hommes

Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (depuis 2012)

Burkina Faso : 140 hommes

Nigéria : 300 hommes

Sénégal : 120 hommes

L'AMISOM : la Mission de l'Union africaine en Somalie (depuis 2007)

Ouganda : 6 223 hommes

Burundi : 5 432 hommes

Kenya : 3 664 hommes

Éthiopie : 4 395 hommes

Djibouti : 960 hommes (bientôt 2 000 hommes)¹⁵

La MINUAD est une opération hybride ONU-UA. Nous l'avons traitée dans les missions onusiennes.

La *Multinational Joint Task force* (MNJTF – depuis 2015)

Une Force d'intervention conjointe multinationale (MNJTF) dotée de 8 700 militaires, policiers et civils pour combattre Boko Haram. Quatre pays riverains du lac Tchad (Nigeria, Cameroun, Tchad et Niger) ainsi que le Bénin composent cette force. Le quartier général est à N'Djamena (Tchad).

En août 2015, les États s'étaient engagés sur :

Nigéria : 3 500 hommes

Tchad : 3 000 hommes

Bénin : 750 hommes

Niger : 1 000 hommes

Cameroun : 2 650 hommes.

¹⁴ Lord's Resistance Army (LRA).

¹⁵ www.amisom-au.org (consulté le 23 novembre 2015).

4 CONCLUSION

Le traitement de l'information (orientation, recueil, analyse et diffusion) est une fonction prioritaire dans toute organisation. L'union africaine l'a bien compris en se dotant d'organismes d'alerte rapide ou de comités (CISSA et CAERT) regroupant les spécialistes du renseignement et de la sécurité des États membres. Les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux développent ou ont développés à leur vitesse des structures identiques. Les États africains restent en revanche très sensibles sur les problématiques du renseignement. Bon nombre d'États n'ont pas encore donné à leur service de renseignement des missions classiques telles que celles prônées par les réformes du secteur de la sécurité. Nous constatons souvent l'emploi des services de renseignement dans la seule fonction de la survie au pouvoir (missions de police politique, surveillance de l'opposition...). La synergie est loin d'être parfaite. Les trois étages de la construction africaine, État-CER-UA rajoutent à la difficulté de définir la fonction renseignement à la base de la connaissance et de l'anticipation.

La situation au Burundi a le mérite de nous éclairer sur le fonctionnement des institutions africaines et la nécessité de les faire évoluer, de les réformer. Le 17 décembre 2015, le Conseil de Paix et de Sécurité avait avalisé l'envoi d'une force de l'EASF conformément au scénario 6 de la Force africaine en attente. Il fallait intervenir dans l'urgence. Et surtout montrer que la réussite de l'exercice Amani Africa II, c'est-à-dire l'opérationnalisation de la Force africaine en attente, était réelle. Dès la résolution prise par le CPS il était évident qu'un certain nombre d'États membres de l'EASF ne prendrait pas part au déploiement. L'Architecture de Paix et de sécurité montrait là les limites du déploiement des brigades régionales. La décision du 29 janvier 2016 (non déploiement d'une force) montre que les chefs d'État et de gouvernement ont été à l'encontre de la décision du CPS et donc des ambassadeurs de quinze États de l'UA. Si la conférence est l'organe suprême de l'UA et que les chefs d'États et de gouvernement l'ont bien rappelé à cette occasion, nous pouvons nous poser des questions sur les relations entre la Conférence, la Commission de l'UA et le CPS. Le Burundi aura bien souligné que la souveraineté des États de l'UA est difficilement contournable. Nombreux sont les États qui lors de la Conférence pensaient qu'ils pourraient être très rapidement dans une situation semblable à celle du Burundi. La CARIC¹⁶ est le deuxième exemple, en moins d'une semaine, qui appelle une évolution des structures de l'UA. Le CPS a décidé sa dissolution lors de sa déclaration du 21 janvier 2016. Hors le nouveau président de l'UA, l'a mentionnée dans son premier discours ! Et les Sud-Africains sont pour son maintien. Encore de belles batailles en perspective au sein de l'UA.

Patrick Ferras
Directeur de l'Observatoire de la Corne de l'Afrique
et du Centre de recherche sur l'Union africaine

¹⁶ Capacité africaine de réponse immédiate aux situations de crises.

ANNEXES

Allocution de Monsieur Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, à la cérémonie d'ouverture du Sommet de Johannesburg du Forum sur la Coopération sino-africaine

Johannesburg, 4 décembre 2015

Monsieur le Président de la République sud-africaine Jacob Zuma,
Monsieur le Président de l'UA Robert Gabriel Mugabe,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,
Madame la Présidente de la Commission de l'UA Nkosazana Dlamini-Zuma,
Chers Collègues,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

C'est un grand plaisir pour moi de me trouver réuni, dans ce beau « pays arc-en-ciel », avec les frères africains et les amis anciens et nouveaux. En tant que Coprésident, je voudrais vous souhaiter une chaleureuse bienvenue au Sommet de Johannesburg du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA), et je tiens à adresser mes sincères remerciements au pays hôte, l'Afrique du Sud, pour les préparatifs minutieux et les dispositions attentionnées prises en vue de ce rendez-vous.

C'est mon septième déplacement en Afrique, et ma deuxième visite sur ce continent en qualité de Président chinois. À chaque fois que je suis venu en Afrique, j'y constate de nouveaux progrès et de nouveaux changements.

L'Afrique d'aujourd'hui, en plein essor, affiche une nouvelle dynamique encourageante et prometteuse. À la recherche des voies de développement conformes aux conditions réelles et des solutions africaines aux questions africaines, elle montre un fort esprit d'indépendance. Œuvrant énergiquement à promouvoir l'industrialisation et à réaliser le développement autonome et durable, elle montre un formidable élan de développement rapide. Engagée pour accélérer le processus d'intégration et parler d'une même voix sur la scène internationale, elle montre une détermination sans faille pour être une Afrique unie et forte.

J'apprécie beaucoup ce qu'a dit feu le Président Nelson Mandela, « Nous nous trouvons à l'aube du siècle africain, où le continent occupera son lieu légitime parmi les nations du monde ». J'ai la certitude que les pays et les peuples africains sont en train de vivre l'avènement d'une nouvelle ère qui leur appartient réellement !

Le gouvernement et le peuple chinois se félicitent et sont fiers du fond du cœur des exploits de développement accomplis par l'Afrique, et souhaitent sincèrement que les pays et les peuples africains remportent sans cesse de plus grands succès dans leur marche en avant pour embrasser un avenir meilleur !

La Chine et l'Afrique ont toujours vu leurs destins étroitement liés. Les mêmes sorts historiques et les mêmes parcours de combats ont permis aux peuples chinois et africains de tisser des liens d'amitié profonds.

Depuis de longues années, nous nous soutenons mutuellement en partageant heur et malheur. Le chemin de fer Tanzanie-Zambie et le Centre de conférences de l'Union africaine construits par la Chine sont devenus les monuments de l'amitié sino-africaine. Le gouvernement et le peuple chinois se sont mobilisés en premier pour aider les pays africains à combattre l'épidémie d'Ebola, amenant la communauté internationale à se mobiliser aux côtés des Africains contre cette épidémie. Voilà une belle illustration de la fraternité et de la solidarité à toute épreuve entre la Chine et l'Afrique. Le peuple chinois ne saura jamais oublier que les pays africains ont assuré un soutien désintéressé à la Chine dans ses efforts pour retrouver son siège légitime au sein des Nations Unies et fait preuve d'une grande générosité envers la Chine à la suite des graves séismes survenus à Wenchuan et à Yushu.

Le renforcement au fil du temps de l'amitié sino-africaine et sa vitalité sans cesse renouvelée tiennent au fond à l'attachement constant des deux parties à l'égalité, à la sincérité, à la coopération gagnant-gagnant et au développement partagé. La Chine et l'Afrique sont bons amis, bons partenaires et bon frères pour toujours.

Actuellement, la Chine et l'Afrique assument l'une comme l'autre la mission de promouvoir le développement et d'améliorer les conditions de vie de la population. L'Afrique possède d'abondantes ressources naturelles et humaines et se trouve dans la phase émergente de l'industrialisation. Quant à la Chine, après plus de 30 ans de réforme et d'ouverture sur l'extérieur, elle possède non seulement l'atout matériel en termes de technique, d'équipement, de compétences et de fonds pour accompagner le développement autonome et durable de l'Afrique, mais aussi et surtout l'atout politique pour soutenir le progrès et l'émergence de l'Afrique. Vu le besoin mutuel et la complémentarité des atouts respectifs, la Chine et l'Afrique font face à des opportunités historiques pour renforcer leur coopération.

Dans le nouveau contexte, c'est à nous de transmettre et de faire rayonner l'amitié traditionnelle sino-africaine, et surtout, d'en faire une force motrice de la solidarité, de la coopération et du

développement, pour apporter encore plus de bénéfiques tangibles à nos peuples et contribuer davantage à un développement plus équilibré, plus équitable et plus inclusif dans le monde de même qu'à la construction d'un nouveau modèle de relations internationales axé sur la coopération gagnant-gagnant.

Aujourd'hui, le monde traverse des mutations profondes. La globalisation économique et l'informatisation de la société ont permis de libérer et de développer considérablement les forces productives. Nous sommes devant des opportunités de développement sans précédent. Pourtant, l'hégémonisme, le terrorisme, les turbulences financières et les crises environnementales s'accroissent et nous lancent des défis inédits.

Fidèle au principe dit de « sincérité, pragmatisme, amitié et franchise » à l'égard de l'Afrique et à la juste conception de la justice et des intérêts, la Chine travaillera la main dans la main avec les amis africains pour ouvrir une nouvelle ère de la coopération gagnant-gagnant et du développement commun. Pour ce faire, je propose d'élever le partenariat stratégique sino-africain de type nouveau au rang de partenariat de coopération stratégique global et de renforcer et consolider les « cinq piliers » suivants :

Premièrement, l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique. Un haut degré de confiance politique mutuelle constitue la pierre angulaire de l'amitié sino-africaine. Il est important de respecter la voie de développement librement choisie par chacun et de ne jamais imposer sa propre volonté à autrui. Sur les questions touchant aux intérêts vitaux et aux préoccupations majeures de part et d'autre, nous devons nous témoigner mutuellement compréhension et soutien et défendre ensemble l'équité et la justice. La Chine est toujours d'avis que l'Afrique appartient aux Africains et qu'il est aux Africains de décider des affaires africaines.

Deuxièmement, la coopération gagnant-gagnant sur le plan économique. Les Chinois veillent à concilier la justice et les intérêts, tout en privilégiant la justice. Pour les relations sino-africaines, la chose la plus juste à faire consiste à favoriser le développement de l'Afrique par le développement de la Chine, de sorte à réaliser le bénéfice mutuel, le gagnant-gagnant et le développement partagé. Il faut mettre à profit la confiance politique mutuelle et la complémentarité économique entre la Chine et l'Afrique et s'appuyer sur la coopération en matière de capacités de production, ainsi que sur la construction des trois réseaux, à savoir routier, ferroviaire et aérien régional et la promotion de l'industrialisation en Afrique pour approfondir sur tous les plans la coopération sino-africaine au grand bénéfice des peuples chinois et africains.

Troisièmement, les échanges et l'inspiration mutuelle sur le plan culturel. Le monde tire sa beauté de sa diversité. La Chine et l'Afrique sont fières d'être héritières chacune d'une civilisation aussi ancienne que brillante. Il nous faut renforcer le dialogue et l'inspiration mutuelle entre nos deux grandes civilisations, accroître les échanges entre les jeunes, les femmes, les think-tanks, les médias et les établissements d'enseignement supérieur et favoriser l'enrichissement mutuel des cultures, la coordination des politiques et le rapprochement des cœurs, en vue de progresser ensemble et de transmettre l'amitié entre les peuples chinois et africains de génération en génération.

Quatrièmement, la solidarité et l'assistance mutuelle sur le plan sécuritaire. La pauvreté est source d'instabilité, alors que la paix, gage de développement. Le développement est la clé à tous les problèmes. La Chine soutient les efforts des Africains pour régler les questions africaines par des solutions africaines et préconise des remèdes intégrés traitant tant les symptômes que les racines des problèmes de sécurité. Elle entend prendre une part active aux initiatives africaines de renforcer les capacités de maintien de la paix et de la sécurité et soutient l'Afrique dans ses efforts pour accélérer le développement, éliminer la pauvreté et réaliser la paix durable.

Cinquièmement, la coopération et la coordination dans les affaires internationales. La Chine et l'Afrique partagent une large convergence de vues et d'intérêts dans les affaires internationales. Il nous faut intensifier les consultations et la coordination pour faire évoluer le système de gouvernance mondiale dans un sens plus juste et plus rationnel et défendre nos intérêts communs. La Chine continuera à défendre au nom de la justice les droits et les revendications légitimes de l'Afrique au sein des Nations Unies et dans d'autres enceintes et à soutenir un rôle croissant de l'Afrique sur la scène internationale.

Pour promouvoir la construction du partenariat de coopération stratégique global sino-africain, **la Chine entend travailler ensemble avec l'Afrique pour mettre en œuvre en priorité dix programmes de coopération** dans les trois ans à venir dans le respect du principe dit d'« orientation par le gouvernement, de gestion par les entreprises, de régulation par le marché et de coopération gagnant-gagnant », notamment pour soutenir l'Afrique dans ses efforts de **lever les trois obstacles à son développement**, à savoir le **sous-développement des infrastructures, le déficit en personnels qualifiés et le manque de moyens financiers, d'accélérer le processus d'industrialisation et de modernisation agricole, et de réaliser le développement autonome et durable.**

Premièrement, le programme d'industrialisation. La Chine travaillera activement à développer les partenariats industriels et la coopération sur les capacités de production avec l'Afrique, et encouragera les entreprises chinoises à investir et à développer leurs affaires en Afrique. Elle coopérera avec l'Afrique pour la construction ou la mise à niveau de parcs industriels, enverra des experts et conseillers de haut niveau auprès de gouvernements africains, établira des centres régionaux de formation professionnelle et des instituts pour le développement des capacités, formera en Afrique 200 000 techniciens, et accueillera 40 000 Africains en Chine pour la formation.

Deuxièmement, le programme de modernisation agricole. La Chine partagera avec l'Afrique les expériences de développement agricole, lui transférera des technologies agricoles adaptées, et encouragera les entreprises chinoises à coopérer avec l'Afrique dans les domaines de la culture massive, de l'élevage, du stockage et de la transformation des produits agricoles afin d'y accroître l'emploi et le revenu des agriculteurs. La Chine mettra en œuvre le « projet d'enrichissement de la population grâce à l'agriculture » dans 100 villages africains, enverra 30 groupes d'agronomes en

Afrique et établira un mécanisme de coopération « 10+10 » entre établissements de recherche agricole chinois et africains. La Chine, très attentive aux mauvaises récoltes dans plusieurs pays africains dues aux effets de « El Niño », fournira aux pays touchés des aides alimentaires d'urgence d'une valeur d'un milliard de yuans RMB.

Troisièmement, le programme d'infrastructures. La Chine renforcera la coopération mutuellement bénéfique avec l'Afrique en ce qui concerne la planification, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, soutiendra une participation active des entreprises chinoises à la construction des infrastructures en Afrique telles que les chemins de fer, les routes, l'aviation régionale, les ports, l'électricité et les télécommunications, afin d'accroître la capacité de l'Afrique à s'assurer un développement soutenu, et accompagnera les pays africains dans la construction de cinq universités spécialisées en transport.

Quatrièmement, le programme de coopération financière. La Chine élargira les opérations de règlement en RMB et de swap avec les pays africains, et encouragera les institutions financières chinoises à établir plus de succursales en Afrique et à étendre par divers moyens la coopération en matière d'investissement et de financement avec l'Afrique, de manière à apporter des soutiens et des services financiers pour l'industrialisation et la modernisation de l'Afrique.

Cinquièmement, le programme de développement vert. La Chine soutiendra l'Afrique dans ses efforts pour renforcer les capacités de développement vert, bas carbone et durable et mettre en œuvre 100 projets d'énergies propres, de protection de la faune et de la flore sauvages, de développement agricole respectueux de l'environnement, et de construction de villes intelligentes. La coopération sino-africaine ne se fera jamais au détriment des écosystèmes et des intérêts de long terme de l'Afrique.

Sixièmement, le programme de facilitation du commerce et de l'investissement. La Chine mettra en œuvre 50 projets pour promouvoir le commerce, accompagnera l'Afrique dans l'amélioration des conditions matérielles et immatérielles de l'investissement et du commerce intra-africain et avec l'extérieur, et entend mener des négociations avec les pays et organisations régionales africains sur les accords globaux de libre-échange couvrant le commerce des marchandises, le commerce des services et la coopération d'investissement, de sorte à accroître l'exportation africaine vers la Chine. La Chine soutiendra les pays africains dans leurs efforts visant à renforcer les capacités d'application de la loi en matière de douane, de contrôle de la qualité et de fiscalité et développera avec l'Afrique la coopération dans la normalisation, la certification et l'accréditation ainsi que le commerce électronique.

Septièmement, le programme de réduction de la pauvreté et de bien-être social. Tout en redoublant d'efforts pour réduire la pauvreté, la Chine accroîtra ses aides à l'Afrique, et y mettra en œuvre 200 projets dans la cadre du programme « vie heureuse » et du programme de réduction de la pauvreté destiné notamment aux femmes et aux

enfants. Elle exemptera les PMA africains des dettes gouvernementales sans intérêt échues fin 2015.

Huitièmement, le programme de santé publique. La Chine participera aux efforts de l'Afrique pour développer les systèmes de prévention et de contrôle et renforcer les capacités en matière de santé publique comme la construction des centres de contrôle des maladies. Elle soutiendra l'établissement de 20 partenariats pilotes entre les hôpitaux chinois et africains, favorisera le renforcement des services de spécialité des hôpitaux, continuera à envoyer des équipes médicales et à organiser des activités d'assistance médicale comme l'« Action Lumière » et la protection maternelle et infantile dans différents pays africains, et fournira à l'Afrique des antipaludéens à base d'artémisinine. La Chine encouragera les entreprises pharmaceutiques chinoises à localiser la production en Afrique en vue d'y accroître l'accessibilité des médicaments.

Neuvièmement, le programme d'échanges culturels et humains. La Chine construira pour l'Afrique cinq centres culturels, et mettra en œuvre des projets d'accès à la télévision par satellite dans 10 000 villages africains. Elle accueillera 2 000 Africains pour la formation diplômante et accordera 30 000 bourses gouvernementales à l'Afrique, organisera chaque année des visites en Chine pour 200 chercheurs africains et des séminaires pour 500 jeunes africains, et formera chaque année 1 000 Africains travaillant dans les médias. Elle soutiendra l'ouverture de plus de vols directs entre la Chine et l'Afrique en vue de promouvoir la coopération touristique.

Dixièmement, le programme de paix et de sécurité. La Chine donnera à l'Union africaine une aide sans contrepartie de 60 millions de dollars US pour appuyer la construction et les opérations de la Force permanente africaine et de la Capacité africaine de réaction rapide aux crises. La Chine prendra une part active aux opérations onusiennes de maintien de la paix en Afrique, et soutiendra les pays africains dans leurs efforts visant à renforcer leurs capacités en matière de défense nationale, de lutte antiterroriste, de lutte anti-émeute, de contrôle douanier et de gestion et contrôle des migrants.

Pour assurer la bonne exécution de ces dix programmes de coopération, la Chine a décidé de dégager 60 milliards de dollars US pour fournir des aides sans contrepartie et prêts sans intérêt d'un montant total de 5 milliards de dollars US, accorder une ligne de crédit de 35 milliards de dollars US pour les prêts à caractère préférentiel et les crédits à l'exportation tout en veillant à augmenter le niveau de concessionnalité des prêts préférentiels, faire un apport supplémentaire de 5 milliards de dollars US respectivement au Fonds de développement Chine-Afrique et aux Prêts spéciaux pour le développement des PME africaines, et créer un fonds de coopération sur les capacités de production Chine-Afrique avec un capital initial de 10 milliards de dollars US.

Cette année marque le 15e anniversaire de la création du FCSA. Durant ces 15 ans, la coopération pragmatique sino-africaine a porté des fruits abondants dans tous les domaines. En 2014, le volume des échanges commerciaux Chine-Afrique a été multiplié

par 22 par rapport au niveau de 2000, et le stock des investissements chinois non financiers en Afrique, par 60. La Chine apporte une contribution nettement plus importante au développement économique de l'Afrique. Le FCFA, un étendard guidant la coopération sino-africaine, donne un bel exemple de la coopération Sud-Sud et joue un rôle pionnier en amenant la communauté internationale à porter un plus grand intérêt à l'Afrique et à s'y investir davantage.

À l'heure actuelle, les relations sino-africaines se trouvent dans la meilleure période de leur histoire. Nous devons viser haut, voir loin et avancer à grandes enjambées. Travaillons la main dans la main pour réunir la sagesse et la force des 2,4 milliards de Chinois et d'Africains et ouvrir ensemble une nouvelle ère de la coopération gagnant-gagnant et du développement commun !

Je vous remercie.

**LE RAPPORT DU SIPRI « PEACE: THE ONLY THING WORTH FIGHTING FOR »
DE JANVIER 2016
PRESENTE CINQ SCENARII POSSIBLES POUR LE SOUDAN DU SUD EN 2020**

It will be a formidable task indeed as they have to: (a) continue a process of dialogue; (b) make the peace process inclusive; (c) find an answer to the Equatorian calls for more influence; (d) establish multiparty democracy in South Sudan; (e) further decentralise the country on the basis of principles of good governance, while preventing federalisation on the basis of ethnic power divisions; (f) demilitarise South Sudanese politics and society; (g) guarantee acceptance of the free and fair election results; and (h) start developing a vision for South Sudan beyond the implementation of the peace agreement.

The five scenarios presented in this report are:

1 United in diversity: The 2015 peace agreement holds and the peace process leads to a further decentralised federal system and better guarantees for good governance. The organisation of free and fair elections is one of the first steps in a long and difficult process towards sustainable peace.

2 Divided leadership: After the opposition rejects the election results, its forces occupy part of the country, effectively splitting the country in two. The war stabilises along a frontline and consequently some of the improvements that had been made in good governance and development are maintained.

3 Fragmentation: After the peace agreement breaks down, slowly the government collapses and opposition groups fragment. South Sudan lacks any form of national governance system. Politics is local and about the highest price: life and security.

4 21 Kingdoms: After a bloody victory of the Sudan People's Liberation Movement in Opposition (SPLM-IO), South Sudan is divided into 21 states based on ethnic power divisions. Some states do reasonably well, while others face ethnic conflicts and autocracy.

5 Dictatorship: With the SPLM-IO reduced to a low-level insurgency, the Sudan People's Liberation Movement in Government (SPLM-IG) embraces anyone willing to return back to the party. The new 28 states do not lead to further decentralisation as the SPLM-IG leadership reduces the political space for any remaining opposition and dissent.

SYNTHESE DU RAPPORT DU GROUPE DES EXPERTS SUR LE SOUDAN DU SUD

La guerre civile au Soudan du Sud, qui était à l'origine un conflit politique entre les élites, s'est muée au cours des deux années écoulées en guerre tribale, ranimant des griefs historiques et encourageant l'opportunisme militaire et l'esprit de revanche. Bien des Soudanais du Sud estiment que la guerre est désormais une lutte à somme nulle dans laquelle les belligérants se sont donné pour principaux objectifs d'exclure du pouvoir politique les tribus rivales et de monopoliser les ressources pour leur bénéfice personnel. Le Président Salva Kiir et un cercle étroit de hauts responsables de l'armée et des services de sécurité, dont le chef de l'état-major général de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), Paul Malong, et le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure des services de sécurité nationaux, Akol Koor, mènent une guerre d'agression, prenant pour cibles les civils et se livrant à une destruction à grande échelle des communautés. Pendant ce temps, le chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, continue à chercher à se procurer des fonds et des armes pour poursuivre la guerre et servir ses ambitions politiques personnelles aux dépens de la paix. L'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud que le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition ont signé en août 2015 n'a amené aucune atténuation sensible de la violence. Au moment de la soumission du présent rapport, soit à la mi-décembre, les deux parties violaient constamment le « cessez-le-feu permanent » prévu par l'accord de paix, la violence ayant atteint un niveau particulièrement élevé dans l'État de l'Unité et dans l'Équatoria occidentale. Les civils continuent d'être pris pour cibles en raison de leur affiliation tribale. Les avancées vers la mise en place du Gouvernement provisoire d'union nationale envisagé dans l'Accord ont été minimales. La guerre sans merci qui est menée a engendré une catastrophe humanitaire qui ne fait qu'empirer. Plus de 2,3 millions de personnes ont été déplacées depuis décembre 2013, et selon les données les plus récentes 3,9 millions de personnes sont en situation de grave insécurité alimentaire, soit une augmentation de 80 % en douze mois. L'obstruction faite à l'acheminement de l'aide humanitaire est en outre généralisée, l'accès des secours humanitaires à certaines régions des États de l'Unité, du Haut-Nil et de l'Équatoria occidentale, entre autres, étant totalement bloqué. La situation humanitaire dans l'État de l'Unité en particulier reflète les conséquences catastrophiques des attaques systématiques que le Gouvernement mène contre ses propres citoyens pour priver de soutien l'opposition, ce qui donne lieu aux pires violations des droits de l'homme, y compris des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires et des violences sexuelles liées au conflit, des déplacements massifs de population, la destruction des moyens de subsistance et des cultures vivrières et le vol de bétail.

Les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans la région de l'Équatoria, en particulier dans l'Équatoria occidentale, se sont également sensiblement détériorées après les premiers heurts survenus en mai et juin 2015, et des dizaines de milliers de

personnes ont été déplacés du fait de la violence. Dans l'État du Haut-Nil, la période allant d'avril à juillet 2015 a été marquée par une intensification des combats. L'APLS a repris le contrôle de la capitale de l'État en juillet, mais l'accalmie qui règne actuellement en termes d'affrontements est fragile et les griefs entre les communautés ou les tensions au sein de l'APLS pourraient à tout moment conduire à une reprise du conflit à grande échelle. Le Service national de sécurité et les services de renseignement militaire de l'APLS ont été impliqués dans l'arrestation arbitraire et la détention de personnes soupçonnées de soutenir l'opposition. À l'origine, la plupart des personnes arrêtées ou détenues étaient nuer. Au cours des derniers mois écoulés, les Équatoriens ont de plus en plus souvent été pris pour cible, à mesure que l'opposition politique au Gouvernement a grandi dans la région de l'Équatoria. Le personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) fait régulièrement l'objet d'attaques, de harcèlement, de mises en détention, d'actes d'intimidation ou de menaces. Depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015), le 3 mars, le Gouvernement a commis au moins 450 violations de l'accord sur le statut des forces, y compris en lançant des attaques contre le personnel des Nations Unies et en imposant des restrictions aux déplacements des patrouilles de maintien de la paix et d'autres opérations de la MINUSS. L'opposition et d'autres groupes antigouvernementaux ont commis plusieurs dizaines d'autres actes similaires. Au moment de l'établissement du présent rapport, le nombre de travailleurs humanitaires tués depuis le début de la guerre, en décembre 2013, s'élevait à 43. Les deux parties ont continué d'acquérir des armes et du matériel militaire, même après la signature de l'Accord de paix en août et en dépit des pressions économiques considérables. Le Gouvernement dispose d'au moins trois hélicoptères opérationnels de type Mi-24, acquis en 2014 pour un coût total de 43 millions de dollars; ces appareils ont joué un rôle déterminant en ce qu'ils donnent au Gouvernement un avantage important pour ce qui est des opérations militaires, ont contribué à l'expansion de la guerre et ont enhardi ceux qui, au sein du Gouvernement, cherchent une solution militaire au conflit au détriment du processus de paix. À la mi-septembre 2015, le Ministère de la défense et des anciens combattants exigeait du Ministère des finances et de la planification économique qu'il s'acquitte du dernier paiement relatif à quatre autres hélicoptères d'attaques, pour un coût total supérieur à 35 millions de dollars, et faisait activement pression sur le Ministère pour obtenir le règlement d'au moins deux, et probablement trois, autres contrats relatifs à du matériel militaire et à du matériel connexe, représentant une somme totale de quelque 50 millions de dollars. Par l'intermédiaire de sa présidence, le M/APLS dans l'opposition a également constamment cherché à acquérir des armes auprès de nombreuses sources, bien qu'avec un succès comparativement limité. Le Groupe d'experts a toutefois déterminé que le M/APLS dans l'opposition a reçu des munitions et, dans une moindre mesure, des armes, ainsi que d'autres articles tels que des uniformes, provenant du Soudan.

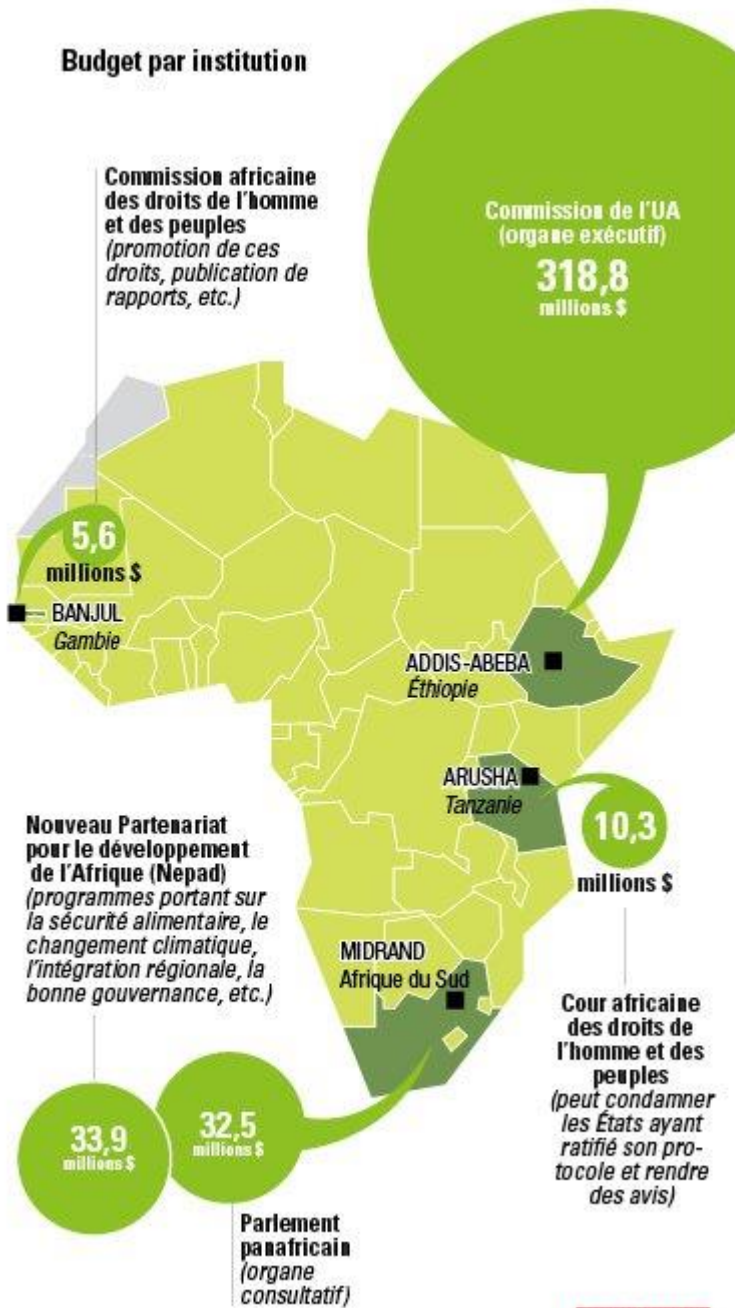
Pour fournir des éléments de preuve clairs et convaincants aux fins de la désignation des individus participant à des activités ou à des politiques qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud, conformément à la résolution 2206 (2015), le Groupe

d'experts présente un résumé de ses enquêtes sur la responsabilité des supérieurs hiérarchiques au sein des parties belligérantes, le détail des activités et des politiques résultant des décisions prises par les officiers supérieurs et une description du lien avec les critères de désignation aux fins de sanctions définis dans la résolution. Le Groupe d'experts a établi, sur la base de preuves prépondérantes, que Kiir et Machar sont tous les deux responsables de leurs forces respectives en qualité de supérieurs hiérarchiques et que depuis d'une part le début de la guerre en décembre 2013 et d'autre part l'adoption ultérieure de la résolution 2206 (2015), l'une et l'autre parties ont constamment participé à des activités et à des politiques qui répondent à l'ensemble des huit critères définis dans la résolution comme justifiant l'imposition de sanctions ciblées. Le Groupe d'experts a en outre établi, en se fondant sur de multiples sources indépendantes disposant d'informations de première main, qu'il existe des éléments de preuve clairs et convaincants selon lesquels la plupart des actes de violence perpétrés au cours de la guerre, y compris les attaques dirigées contre des civils et les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ont été ordonnés par des responsables au plus haut niveau du Gouvernement et au sein de l'opposition, ou commis au vu et au su de ces derniers.

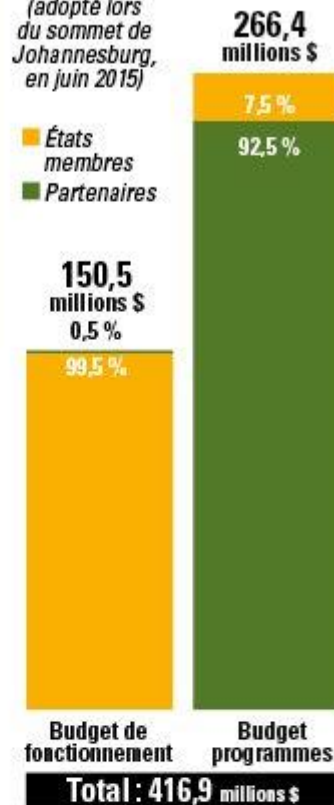
LE BUDGET DE L'UNION AFRICAINE

(www.jeuneafrique.com)

Budget par institution

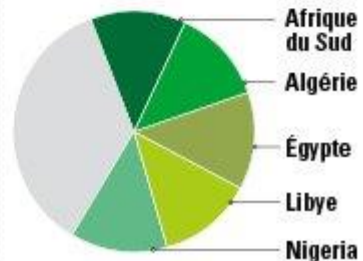


Budget 2016 (adopté lors du sommet de Johannesburg, en juin 2015)



Les plus gros contributeurs

chacun devait payer 12,9 % du budget total, soit 64,5 % à eux cinq.



JEUNE AFRIQUE